



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement

Question écrite n° 91248

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'enseignement français à l'étranger. Cet enseignement est à la croisée des chemins. Le Président de la République a souhaité dans sa lettre de mission adressée au ministre des affaires étrangères et européennes, l'élaboration d'un plan de développement de l'enseignement français à l'étranger. Ce plan a donné lieu, depuis janvier 2008, à une large concertation entre les différents acteurs concernés, alors que les ressources du principal opérateur, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), ne sont plus à la hauteur des enjeux. Un rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale a récemment établi une liste de propositions visant à améliorer le dispositif existant. Ce rapport suggère notamment d'enrichir les outils et les contenus pédagogiques et d'étendre les conventions particulières avec le CNED au plus grand nombre d'établissements du réseau AEFE. Le rapport propose également de développer les actions de communication et de promotion du CNED à l'étranger. Il lui demande de préciser les suites concrètes qu'il entend donner à ces suggestions.

Texte de la réponse

Le rapport d'information de la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) de la commission des finances de l'Assemblée nationale, intitulé « Enseignement français à l'étranger : renforcer le réseau à coût constant » auquel le parlementaire se réfère a été publié en juillet 2010. Trois mois après sa parution, il est possible d'apporter des éléments précis sur ce sujet. La directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et le directeur général du CNED ont signé une convention le vendredi 9 avril 2010 à l'occasion des premières rencontres mondiales de l'AEFE. Cette convention permet de formaliser leur collaboration étroite dans les domaines de la scolarisation des enfants et de la formation continue des enseignants à l'étranger. Les deux établissements publics ont ainsi décidé de s'associer pour mutualiser leurs ressources et expertise dans un objectif commun de continuité pédagogique et de réussite des élèves. Leur collaboration portera principalement sur la constitution d'une offre de scolarisation conforme aux programmes officiels élaborés par le ministère français de l'éducation nationale, la diffusion de solutions d'accompagnement éducatif et de soutien scolaire du CNED dans le réseau des établissements de l'AEFE et le développement de la formation continue des enseignants du réseau de l'AEFE en tenant compte de leurs parcours, de leurs objectifs professionnels et des besoins identifiés. Enfin, une meilleure communication auprès des postes diplomatiques et des établissements vise à rendre plus visible l'offre de formation à l'attention des familles expatriées.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91248

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11263

Réponse publiée le : 8 février 2011, page 1196